



20, rue principale
57670 LENING
Tél : 03 87 01 67 36
Email : mairie.lening@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12/04/2017

Convocation du 06/04/2017

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 12/04/2017 à 19h30 en mairie.

Nombre de Conseillers municipaux : 11
Absents excusés : 05
Vote par procuration : 02
Nombre de conseillers présents : 06

PRÉSENTS : ERNST Antoine - CONOTTE Gérard - FOIS Jean - HOUPERT Bertrand - ZIMMERMANN Bernard –BOURCY Suzanne.

ABSENTS EXCUSES : HAUDRY Philippe – POSSELT Jérôme - APPEL Virginie – MANGIN Isabelle - DEISS Gabriel.

PROCURATION : HAUDRY Philippe qui donne procuration à ERNST Antoine - MANGIN Isabelle qui donne procuration à Gérard CONOTTE.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gérard CONOTTE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

DCM N°23/2017

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET PERSONNES DE DROIT PRIVE.

Le Conseil Municipal décide d'accorder à la Fabrique de l'église une subvention de 200,00€ (correspondant aux subventions 2016 et 2017), et d'inscrire cette subvention de fonctionnement (article 6574) dans le budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité des membres présents

DCM N°24/2017

OBJET : IMPÔTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017 comme ci-dessous :

Taxe d'habitation : 17,98 %
Taxe foncière bâti : 19,49 %
Taxe foncière non bâti : 36,57 %
Contribution Foncière des Entreprises 14,38 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux actuels des 4 taxes locales pour l'année 2017

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM N°25/2017

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016 et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 95 446,71 €		30 083,06 €	259 644,00 € 16 000,00 €	- 243 644,00€	- 309 007,65 €
FONCT	137 698,33 €	137 698,33€	110 977,86€			110 977,86 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Le maire propose d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	110 977,86 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	110 977,86 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	110 977,86 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM N°26/2017

OBJET : Indemnités du Maire et des Adjointes.

Le maire de la commune de Léning informe les conseillers que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- 1) L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1^{er} janvier 2017).
- 2) La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6% au 1^{er} février 2017.

Par ces deux facteurs, il y a lieu de reprendre la délibération concernant la fixation du montant des indemnités du maire et des adjoints prise le 09/04/2014 par délibération n°11/2014, qui faisait référence à l'indice brut terminal 1015.

Le conseil municipal de la commune de Léning, après en avoir délibéré,

- Décide de fixer le montant des indemnités de fonctions du maire et des adjoints.

*Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et (éventuellement) L 2123-24-1 du code général des collectivités

territoriales :

- Maire : 17 %.
- 1^{er} adjoint : 6,60 %.
- 2^e adjoint : 6,60%.

- Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 09/04/2014.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 65 du budget communal.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM N°27/2017

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2017.

Le Maire présente le budget primitif 2017 qui s'équilibre tant en recettes, qu'en dépenses.

Il se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement à la somme de 214 119,00€ ; section votée au chapitre
- Section d'investissement, à la somme de 782 651,92€ ; section votée au chapitre

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2017

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM N°28/2017

OBJET : Convention de dissimulation des réseaux rue des prés et rue des vergers avec Orange.

Le Maire rappelle le projet de travaux de dissimulation des réseaux secs intégrant celui des télécoms dans les rues des Prés et des Vergers.

Aussi dans le cadre de travaux de modification du réseau téléphonique, il est nécessaire, au préalable, de signer une convention d'opération de dissimulation des réseaux Orange.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, en qualité de représentant de la commune de Léning, à conclure, parapher et signer avec Orange la convention/protocole d'accord relative à l'opération de dissimulation des réseaux d'Orange dans la commune de Léning.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM N°29/2017

OBJET : Attribution de marchés sans formalité préalable

Le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation pour les travaux de mise aux normes PRM des cheminements piétons rue des Prés et rue du Moulin.

Sur proposition de la commission d'appel d'offre, réunie le 22/3/2017 et après vérification des offres par le bureau d'études Lambert, le Maire propose d'attribuer les marchés comme suit :

- lot 1 (rue des Prés/rue du Moulin, tronçon 1) à l'entreprise TTP Wittmeyer pour un montant 24707,10€ ht
- lot 2 (rue du Moulin, tronçon 2) à l'entreprise TTP Wittmeyer pour un montant 10194€ ht

Après délibération, le Conseil Municipal adopte l'attribution des 2 marchés à l'entreprise TTP Wittmeyer et autorise le Maire à signer les marchés des travaux ainsi que les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le maire, Antoine ERNST.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.